

- B -

Expéditeur: "Mercier, Eric R." <[REDACTED]@assnat.qc.ca>
Date: 24 octobre 2013 12:46:53 HAE
Destinataire: "Perron, Rafaëlle" <[REDACTED]@assnat.qc.ca>
Cc: "Chapron, Emmanuelle" <[REDACTED]@assnat.qc.ca>, "Bevan, Emilie" <[REDACTED]@assnat.qc.ca>
Objet: Rép : Article 292 - le 30 octobre

Bonjour Rafaëlle,

Considérant que le ministre a refusé par lettre de son chef de cabinet le 17 octobre dernier les trois(3) propositions de dates suggérées dès le 1er octobre par la commission à savoir le 22, ou le 23 ou le 29 octobre, se faisant respectant entièrement et même davantage les dispositions de l'article 164 du Règlement, nous donnons notre consentement dans ce contexte pour procéder au mandat règlementaire et entendre le ministre le 30 octobre, et ce pour une durée de 5 heures comme convenu dans l'organisation du mandat.

Nous sommes tout à fait respectueux des règles de l'Assemblée, et de la même façon que nous aurions apprécié que le ministre priorise les travaux de l'Assemblée.
Cela étant dit, c'est donc OK pour le 30 octobre.

Eric

De : Perron, Rafaëlle
Envoyé : 24 octobre 2013 12:00
À : Chapron, Emmanuelle; Mercier, Eric R.
Cc : Bevan, Emilie
Objet : Article 292 - le 30 octobre

Bonjour à vous deux,

J'ai besoin de savoir **avant 16 h aujourd'hui** si vos p-p sont disponibles pour entendre le ministre le 30 octobre prochain.

Je sais que c'est ok du côté de la CAQ, mais je n'ai toujours aucune indication du côté du PLQ et aucune dispo malgré 5 plages offertes pour en discuter en séance de travail.

Il y a un minimum de respect à avoir envers le ministre qui doit savoir s'il vient ou non le 30.

Si on s'entend par courriel pour le 30, une courte séance de travail mardi pour officialiser le tout suffira, mais au moins le ministre sera avisé.

J'attends de vos nouvelles **avant 16 h**.

Merci de votre collaboration.

Rafaëlle Perron | Conseillère politique
Responsable des travaux des commissions parlementaires
Cabinet du leader du gouvernement
Tél. : 418 643-3804 | Cell. : [REDACTED]
[REDACTED]@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.

R -

Expéditeur: "Chapron, Emmanuelle" <[REDACTED]@assnat.qc.ca>
Date: 24 octobre 2013 12:00:29 HAE
Destinataire: "Perron, Rafaelle" <[REDACTED]@assnat.qc.ca>, "Mercier, Eric R." <[REDACTED]@assnat.qc.ca>
Cc: "Bevan, Emilie" <[REDACTED]@assnat.qc.ca>
Objet: Rép : Article 292 - le 30 octobre

Ça convient de notre côté

De : Perron, Rafaelle
Envoyé : 24 octobre 2013 12:00
À : Chapron, Emmanuelle; Mercier, Eric R.
Cc : Bevan, Emilie
Objet : Article 292 - le 30 octobre

Bonjour à vous deux,

J'ai besoin de savoir **avant 16 h aujourd'hui** si vos p-p sont disponibles pour entendre le ministre le 30 octobre prochain.

Je sais que c'est ok du côté de la CAQ, mais je n'ai toujours aucune indication du côté du PLQ et aucune dispo malgré 5 plages offertes pour en discuter en séance de travail.

Il y a un minimum de respect à avoir envers le ministre qui doit savoir s'il vient ou non le 30.

Si on s'entend par courriel pour le 30, une courte séance de travail mardi pour officialiser le tout suffira, mais au moins le ministre sera avisé.

J'attends de vos nouvelles **avant 16 h.**

Merci de votre collaboration.

Rafaëlle Perron | Conseillère politique
Responsable des travaux des commissions parlementaires
Cabinet du leader du gouvernement
Tél. : 418 643-3804 | Cell. : [REDACTED]
[REDACTED]@assnat.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire.
S'il vous a été transmis par erreur, veuillez le détruire et m'en aviser.
Merci.